

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

N°2024-043

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie des pouvoirs au Maire,

Vu la Délibération n°20.04.03 du conseil municipal en date du 8 juin 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités,

Considérant la nécessité pour la commune de Bouc Bel Air de prendre les précautions nécessaires en matière de sécurité et de salubrité publique concernant le traitement des nuisibles sur l'ensemble de son territoire.

OBJET :
CONTRAT DE
PRESTATION DE
SERVICES,
TRAITEMENT DES
NUISIBLES

DECIDE

Art. 1^{er} : De conclure une convention avec la société FLASHNUISIBLE d'une durée d'un an, renouvelable deux fois, par tacite reconduction.

Art. 2 : Que le maximum des commandes s'élève à 1499 euros hors taxe. Commandes qui s'effectueront selon les tarifs établis, ci-après :

Chenilles processionnaires : voir hauteur et nombre
Nids de guêpes ou frelons à hauteur d'homme : 90 €
Nids de guêpes germaniques : 110 €
Nids de guêpes ou frelons avec échelles : entre 110 € et 130 €
Nids de frelons asiatiques sur grandes hauteur : entre 130 € et 180 €
Traitement de toiture contre guêpes : voir surface

Les autres prestations et leurs prix seront vus, sur demande, du pouvoir adjudicateur.

Envoyé en préfecture le 23/08/2024

Reçu en préfecture le 23/08/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240813-2024_043-AU

S²LO

EXTRA

DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Art. 3 : Le directeur Général des services
la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le trésorier d'Aix-en-Provence

Envoyé en préfecture le 23/08/2024
Reçu en préfecture le 23/08/2024
Publié le 23/08/2024
ID : 013-211300157-20240813-2024_043-AU

Fait à Bouc Bel Air, le 13 août 2024



Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 23/08/2024